



LE JOURNAL

Sommaire complet
International
Suisse
Economie
Culture
Editoriaux
Temps fort
Opinions
Régions
Société
Sports
Météo

LES RENDEZ-VOUS

Emploi, formation
Samedi culturel
Disques
Livres
Sciences
Multimédia

LES SERVICES

Archives
Edition PDF
Newsletters
Dossiers
Edition mobile
Rapports annuels
SMSAnnonces
Boutique
Events
Publicité
Abonnements
Contacts

RECHERCHE

PAR DATE

OK

RECHERCHE

Le Temps | Recherche détaillée | Liste des résultats | Article

Philip Grant, le traqueur genevois de criminels de guerre

L'avocat ne saurait dire exactement comment cela lui est venu, mais, depuis l'adolescence, l'injustice le hante, l'impunité des coupables le révolte. Il a décidé de consacrer son temps à les poursuivre.

Pierre Hazan
Jeudi 19 août 2004
Rubrique: temps fort

«Non, je n'ai pas vu la foudre devant moi avec une voix céleste qui m'aurait intimidé: «Lève-toi, Philip, et milite», dit Philip Grant. Pourtant, cet avocat genevois de 33 ans, de mère valaisanne et de père écossais, s'est engagé depuis l'adolescence pour la défense des droits de l'homme. En 2002, il crée l'association Trial, pour TRack Impunity Always (Traquer l'impunité, toujours, www.trial-ch.org), qui vise à poursuivre les criminels de guerre et les autres responsables de vastes exactions. Philip Grant la préside, audacieusement: en mai 2003, Trial demande au Comité international olympique (CIO) d'exclure de son comité d'honneur l'ex-secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger, pour sa responsabilité dans le soutien à la dictature chilienne du temps de Pinochet et dans les tragédies cambodgienne et timoraise.

Quelques mois plus tard, c'est au tour du Tunisien Habib Ammar d'être la cible de Philip Grant et de Trial. L'avocat genevois accuse l'ex-ministre tunisien de l'Intérieur, qui fut aussi le commandant de la Garde nationale dans son pays, d'être responsable «des tortures» et exige qu'il soit jugé à Genève. Fureur à Tunis, embarras à l'ONU: Habib Ammar est venu en Suisse, chargé par son pays de l'organisation du Sommet mondial de l'information.

«Je ne joue pas au shérif dans la ville, ni à être un justicier, explique Philip Grant. Il se fait qu'il existe des lois qui répriment des crimes ignobles et de beaux discours des Etats qui affichent vouloir lutter contre l'impunité. Je prends simplement au sérieux ces engagements.»

Ce Genevois dévoile peu les ressorts profonds qui l'ont poussé dans ce combat. Peu porté sur la religion, il laisse simplement filtrer qu'il a sans doute puisé dans les valeurs chrétiennes de sa mère pour se forger de fortes convictions humanistes. La moitié de sa vie, il l'a déjà passée à militer dans le monde associatif. Il crée en 1994, la Permanence service civil pour aider les jeunes qui ont des problèmes de conscience à servir dans l'armée. Au moment de la loi antiraciste, il fonde l'association Jeunes contre le racisme. Il devient conseiller municipal, élu socialiste, mais s'ennuie devant la lourdeur des mécanismes. La soif d'action et le déclic pour créer Trial lui viennent avec l'affaire Pinochet. Touché, comme des millions de personnes de par le monde, il découvre les possibilités d'une vieille loi créée au XIXe siècle pour réprimer la piraterie en haute mer, mais réadaptée au monde moderne: la compétence universelle. C'est elle qui a permis à un juge espagnol de poursuivre en Grande-Bretagne l'ex-dictateur chilien. L'idée de Trial est en train de germer.

En 2001, l'avocat François Membrez, un ami de Philip Grant,

ABONNÉS

Utilisateur

Mot de passe

Mot de passe oublié?

S'abonner | Aide ?

- Agrandir le texte
- Réduire le texte
- Imprimer l'article
- Transmettre

qui deviendra par la suite le vice-président de Trial, rédige une plainte pénale contre Abdallah Kallel. C'est un ex-ministre tunisien de l'Intérieur discrètement soigné à l'Hôpital cantonal de Genève. Un infirmier donne l'alerte. Il a reconnu l'ancien maître d'œuvre de la répression des opposants en Tunisie. Une plainte pénale est rédigée dans la précipitation. Le procureur de l'époque, Bernard Bertossa, envoie la police, mais celle-ci arrive trop tard: l'homme vient de plier bagage. Mais Trial va naître. Pourtant, l'époque est en train de changer. Après le mouvement d'essor de la justice internationale, c'est le reflux: attentats du 11 septembre 2001, «guerre au terrorisme», la Suisse restreint le champ d'application de la compétence universelle. A Genève, le prudent Zappelli succède à Bertossa. Et les résultats des démarches ne sont pas à la hauteur des espérances. Le CIO rejette l'idée d'exclure Kissinger de son comité d'honneur. «Ce n'est pas demain que l'éthique deviendra une discipline olympique!» ironise Philip Grant.

Il ne baisse pas les bras pour autant. Il multiplie les activités, même si sa vie sociale et ses heures de sommeil se réduisent. Il est en train de participer à la création d'une coordination de toutes les associations suisses en faveur de la justice internationale pour avoir «une voix qui porte». Le moment est important: la Suisse s'apprête à refonder dans un corpus cohérent les poursuites contre les auteurs de crimes de guerres, de crimes contre l'humanité et de tortures. Au sein de Trial, avec douze bénévoles, Philip Grant s'est attelé à une tâche gigantesque: la constitution d'une base de données sans précédent qui donnerait des informations sur les procès contre tous les crimes de guerre et contre l'humanité jamais perpétrés.

© Le Temps, 2004. Droits de reproduction et de diffusion réservés.
PUBLI-© Acheter les droits de reproduction de cet article.

LE TEMPS

Place de Cornavin 3
 Case postale 2570
 1211 Genève 2

tel: +41(0)22 799.58.58
fax: +41(0)22 799.58.59

e-mail

info@letemps.ch
<http://www.letemps.ch/>

© Le Temps. Droits de reproduction et de diffusion réservés.
 → Vous abonner → Nous contacter → Lire notre charte → RSS

top